

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0512

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Versement d'une participation au Syndicat mixte de gestion de l'École nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne - Année 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Claisse

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

**Conseil du 6 juillet 2015****Délibération n° 2015-0512**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Versement d'une participation au Syndicat mixte de gestion de l'École nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne - Année 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'École nationale de musique, danse et art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne accueille 1 800 élèves de l'éveil au niveau professionnel, dans et hors les murs. L'équipe pédagogique est composée de 100 enseignants aux côtés desquels travaillent 25 administratifs et techniciens. Sont enseignés trois arts (musique, danse et art dramatique) qui se déclinent en plus de 100 disciplines, dont l'apprentissage de plus de 50 instruments. Les locaux de l'ENMDAD abritent 60 salles de cours, une salle de spectacles de 160 places, un centre de ressources documentaires et un studio d'enregistrement numérique.

L'ENMDAD accueille environ 60 % d'élèves villeurbannais, les 40 % restants sont en majorité issus des autres Communes de l'agglomération lyonnaise.

L'établissement, classé Conservatoire à rayonnement départemental (CRD), a une double vocation : former les élèves à la pratique amateur autonome et accompagner celles et ceux qui envisagent de se professionnaliser.

L'ENMDAD entretient de nombreux liens avec les centres sociaux et les écoles de la Ville de Villeurbanne. Des interventions sont réalisées dans plus de 50 classes villeurbannaises, dont 5 orchestres à l'École.

Une saison culturelle est articulée avec le projet pédagogique et propose chaque année 30 spectacles et concerts, 25 conférences, 80 auditions, et 45 "concerts nomades" dans les quartiers de la ville.

L'École nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne est constituée statutairement en syndicat mixte de gestion depuis 1990. Cette organisation procède de la volonté historique de ses principaux financeurs, qui sont les deux membres de ce syndicat mixte (Ville de Villeurbanne et Département du Rhône).

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles crée, à compter du 1er janvier 2015, une collectivité à statut particulier dénommée Métropole de Lyon, en lieu et place de la Communauté urbaine de Lyon et, dans les limites territoriales précédemment reconnues à celle-ci, du Département du Rhône.

La création de la Métropole de Lyon entraîne des conséquences dans le fonctionnement du Syndicat mixte de gestion de l'École nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne, la Métropole en devenant membre de droit. A ce titre, dans le cadre des modalités de contribution définies par les statuts de ce syndicat mixte, la Métropole de Lyon se substitue entièrement au Département du Rhône.

La participation de la Métropole de Lyon au Syndicat mixte de gestion de l'École nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne intervient dans le cadre de l'exercice de la compétence relative aux enseignements artistiques, au titre du rôle structurant de cet établissement sur le territoire métropolitain.

**a) - Budget prévisionnel 2015**

Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'École pour l'année 2015 s'élève à 5 321 332,79 € auquel s'ajoute une dépense prévisionnelle de 58 462 € en investissement.

Charges	Montant en €	Recettes	Montant en €
<i>Charges de personnel</i>	4 690 589,69	Droits d'inscription	543 095,00
<i>Charges à caractère général (fonctionnement, exploitation du bâtiment)</i>	538 921,84	Participations et subventions :	
<i>Autres charges courantes (partenariats)</i>	41 862,25	- Ville de Villeurbanne	3 496 433,00
<i>Autres charges</i>	49 959,00	- Métropole de Lyon	963 715,00
		- Région Rhône-Alpes	55 000,00
		- État	15 000,00
		Sous-total - participations et subventions	4 530 148,00
		Autres recettes	432,11
		Résultat reporté	247 657,68
<b>Total fonctionnement</b>	<b>5 321 332,79</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>5 321 332,79</b>
		Recettes de fonctionnement	53 359,45
		Résultat reporté	5102,55
<b>Total investissement</b>	<b>58 462,00</b>	<b>Total investissement</b>	<b>58 462,00</b>

**b) - Montant de la participation 2015**

Depuis 2009, la participation du Département du Rhône au Syndicat mixte de gestion de l'École nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne est forfaitisée et revalorisée de 1,5 % par an. La participation versée par le Département du Rhône en 2014 était de 949 473 €. Les modalités de participation de la Métropole de Lyon pour l'année 2015 restent identiques à celles que le Département du Rhône avait retenues.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer au Syndicat mixte de gestion de l'École nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne une participation de 963 715 €.

Les modalités de versement de la participation de la Métropole de Lyon seront les suivantes : versement d'un premier acompte de 50 % au mois de juillet 2015 et solde de la participation votée au mois de septembre 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le versement d'une participation de 963 715 € au Syndicat mixte de gestion de l'École nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne pour l'exercice 2015.

**2° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal pour la somme de 963 715 € - exercice 2015 - compte 6561 - fonction 311 - opération n° 0P33O4029A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.**